

**LE DANTEC YANN
6 RUE DE VALLY
22200 GUINGAMP**

**GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE
ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

ATTESTATION D'ASSURANCE

Conforme à l'arrêté du 22 février 2018 / Label «qualité des formations au sein des écoles de conduite»

ADHERENT : LE DANTEC YANN - Agrément n° E2002200020 DU 30/09/2020
Siège Social : 6 RUE DE VALLY
22200 GUINGAMP
Représentant légal : MR MAUDEZ LE DANTEC

Nous, soussignés Aon France - 31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS Cedex 15, attestons par la présente pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN** représenté par **MS AMLIN INSURANCE SE** - 58bis rue La Boétie - 75008 PARIS que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci-dessus bénéficie d'une **Garantie Financière plafonnée à 89 087,40 EUR** en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°**2018PIR00022** pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de **conventions** ⁽¹⁾ préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : **B (filières AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.**

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre des dites formations dans les conditions prévues par l'article 6 de la convention de labellisation faisant l'objet de l'annexe 4 de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label "qualité des formations au sein des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins trois mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour la période 13/03/2021 au 12/03/2022 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le **3 mars 2021**
Par délégation pour la Compagnie
Aon France
31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
414 572 248 RCS Paris
N° ORIAS 07 001 560

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

**LE DANTEC YANN
6 RUE DE VALLY
22200 GUINGAMP**

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés Aon France – 31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS CEDEX 15, attestons pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN** représenté par **MS AMLIN INSURANCE SE** – 58 bis rue La Boétie - 75008 PARIS.

Attestons par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigne ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif **Responsabilité Civile Professionnelle n°2018PIR00022**.

ADHERENT : LE DANTEC YANN
Siège Social : 6 RUE DE VALLY
22200 GUINGAMP
Représentant légal : MR MAUDEZ LE DANTEC

MONTANTS DE LA GARANTIE :

- Responsabilité Civile Professionnelle : **500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance**

La présente attestation, délivrée pour la période 13/03/2021 au 12/03/2022 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le **3 mars 2021**
Par délégation pour la Compagnie

Aon France

31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
414 572 248 RCS Paris
N° ORIAS 07 001 560